☑ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Appel d'offres 6000034150 (Adjudication)
Titre de l'appel d'offres : Achat regroupé pour l'acquisition de pièces de carrosserie et d'aménagement intérieur pour autobus (ATUQ)

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Démarche et conclusion (suite)

Estimation

L'estimation de contrôle était de 14 777 659,50 $ incluant les ajustements de prix, les tarifs douaniers et les taxes. Toutefois, sur les deux mille cinq cent soixante (2560) items du bordereau de prix, la STM a retiré cinq (5) items et deux mille deux cent soixante-quinze (2275) items n'ont pas eu de soumission, portant ainsi l'estimation de contrôle à 9 958 870,28 $ toutes taxes incluses.

Suite au retrait des items, l'estimation de contrôle, aux fins d'analyse des écarts, pour les items à adjuger uniquement est de 5 994 686,26 $ toutes taxes incluses. Le montant total soumis de 5 797 963,99 $ toutes taxes incluses est donc inférieur de 196 904,27 $ (3,3 % favorable), par rapport à l'estimation de contrôle. Cet écart s'explique par une hausse des prix anticipés supérieurs à la hausse des prix qui a été constatée lors de l'ouverture des soumissions pour certains items.

Les prix unitaires globaux obtenus pour le présent contrat représentent un écart de 1 032 108,60 $ (25,7 % défavorable) par rapport au dernier prix payé par la STM.

L'adjudication de ce contrat relève de la directrice générale conformément aux paragraphes suivants de l'article 17 du Règlement R-011 intitulé *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal:*

Maintien, entretien, réparation ou opération: L'acquisition de pièces de carrosserie selon spécifications est nécessaire au maintien, à l'entretien et à la réparation des biens et équipements qui sont requis dans la poursuite des activités de services de transport collectif.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle